

L'EDITO

Béatrice Delvaux

EDITORIALISTE EN CHEF

LE PROCHAIN Y RÉFLÉCHIRA À DEUX FOIS

La « salope » d'Eric Massin du 1^{er} Mai dernier et les démêlés du mari d'une membre du jury du Nobel de littérature présentent la même... vertu : ces deux événements, de nature extrêmement différente, démontrent à quel point l'affaire Weinstein n'est pas qu'un phénomène passager, qui aurait

occupé un temps la une des médias et surtout les esprits de quelques femmes en souffrance. A ceux qui espéraient qu'on avait tourné la page, à ceux qui pensaient que la société était passée à autre chose, à ceux qui trouvaient qu'on en avait beaucoup et surtout trop avec ces histoires de « bonnes femmes », à ceux qui étaient retournés au *business as usual* – petite insulte machiste de fond de tiroir ou attouchement de bureau –, le message délivré est clair : la lutte sans concession contre le sexisme reste plus que jamais de mise, quel que soit le degré du délit, insulte ou viol. #metoo n'a pas vécu qu'un hiver et ne sera pas mort au printemps. La société maintient la pression et force tout un chacun à intégrer la donne de l'interdiction de dénigrements ou violences à caractéristiques

sexistes.

La démission d'Eric Massin, ou celles, multiples, qui touchent le Nobel de littérature au point d'en empêcher l'octroi cette année, et dans un autre genre, l'expulsion de Roman Polanski et de Bill Cosby de l'Académie des Oscars donnent une autre indication : les comportements

A ceux qui étaient retournés au « business as usual », le message délivré est clair

sexistes, quel que soit leur degré de gravité, ne sont non seulement plus tolérés, mais ils ont des conséquences. Il ne suffit pas de reconnaître les faits, de prononcer des excuses ou de poser un acte de contrition pour se faire pardonner et passer à autre chose. La société désor-

mais – et pas seulement la communauté des féministes – se ligue et exige que celui qui a fauté en paye le prix.

On ne peut exclure les excès ou les dérapages possibles dans ce processus de dénonciations et d'accusations. Mais sur le fond de l'affaire, le sexisme reste à ce point considéré comme une « galéjade » dans nombre de pans de la société que seule la permanence dans l'exigence du respect de l'intégrité de la personne et de son consentement, va permettre d'ancrer le droit des femmes à ne pas être considérées comme des objets sexuels.

Nombre d'hommes sont les meilleurs défenseurs et promoteurs de ces droits. Mais comme nous le dit la CDH Vanessa Matz en évoquant des faits personnels douloureux, la perpétuation de

ce #metoo et autre #balance-tonporc fait que « le prochain y réfléchira à deux fois ». De quoi faire une loi ? En 2014, lorsque sous l'instigation de Joëlle Milquet une loi fédérale permettant de condamner le sexisme dans l'espace public avait été votée en Belgique, on s'était moqué d'un texte de circonstance qui ne serait jamais appliqué. Aujourd'hui, c'est cette loi qui permet de déposer plainte contre un collègue.
Fin de rire.